

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

A Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault, située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, le 16 janvier 2024 à 12h00.

PRÉSENTS: Mme Julie Dufour, mairesse, ainsi que tous les autres membres du conseil;

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Caroline Hamel, assistante-greffière.

À 12h07, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 5 décembre 2023
  - 4.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 (12h)
  - 4.3 Séance extraordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023 (12h15)
  - 4.4 Séance extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2023
  - 4.5 Séance extraordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2023
5. **PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT**
  - 5.1 Séance du 15 novembre 2023
  - 5.2 Séance du 20 novembre 2023
  - 5.3 Séance du 23 novembre 2023
  - 5.4 Séance du 29 novembre 2023
  - 5.5 Séance du 13 décembre 2023
6. **COMMISSIONS PERMANENTES**
  - 6.1 Comité des assurances – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
  - 6.2 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
  - 6.3 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 27 novembre 2023
    - 6.3.1 Adoption du rapport de la réunion

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

- 6.3.2 Soutien financier aux organismes d'action communautaire pour le fonctionnement 2024 (Plus de 100 000 \$) (VS-CSC-2023-21)
- 6.4 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 9 novembre 2023
- 6.5 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 23 novembre 2023
- 6.6 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 29 novembre 2023
- 6.7 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 30 novembre 2023
- 6.8 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 7 décembre 2023
  - 6.8.1 Adoption du rapport de la réunion
  - 6.8.2 Conseil des arts de Saguenay – Subvention annuelle d'aide au fonctionnement aux organismes pour 2024 (100 000 \$ et plus) (VS-CAC-2023-32)
  - 6.8.3 Conseil des arts – Adoption des prévisions budgétaires pour 2024 (VS-CAC-2023-33)
- 6.9 Commission des finances – Rapport de la réunion du 9 novembre 2023
- 6.10 Commission des finances – Rapport de la réunion du 16 novembre 2023
- 6.11 Commission des finances – Rapport de la réunion du 17 novembre 2023
- 6.12 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 7 décembre 2023
- 6.13 Comité consultatif d'urbanisme – Rapport de la réunion du 14 décembre 2023

## **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

- 7.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274)
  - 7.1.1 Avis de motion
  - 7.1.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement
- 7.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616))
  - 7.2.1 Avis de motion
  - 7.2.2 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

- 7.3 Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard Desmeules et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 475 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt à 600 000 \$
- 7.4 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 200 000 \$

### **8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

- 8.1 Règlement numéro VS-RU-2024-1 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP 268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 et ARP-272)
  - 8.1.1 Consultation publique
  - 8.1.2 Adoption de règlement
- 8.2 Règlement numéro VS-RU-2024-2 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquière (ARS-1597), zone 62380, secteur au sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605))
  - 8.2.1 Consultation publique
  - 8.2.2 Adoption de règlement
- 8.3 Règlement numéro VS-R-2024-3 ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay
- 8.4 Règlement numéro VS-R-2024-4 modifiant le règlement VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics

### **9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 9.1 Office municipal d'habitation de Saguenay (OMH) – Budget révisé 2023
- 9.2 Entente sectorielle de développement pour la concertation dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 9.3 Utilisation de l'excédent de fonctionnement anticipé au 31 décembre 2023 – Remboursement du refinancement du règlement VS-R-2018-69
- 9.4 Programme d'aide financière au programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF) – Autorisation de déposer une demande – Piste cyclable longeant le boulevard Talbot entre le boulevard Barette et la rue du Sauvignon

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

- 9.5 Création d'une commission pour tenir une assemblée publique pour le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020)
- 9.6 Bruno Gagnon – Lots 4 228 542 et 4 228 543 du cadastre du Québec, 3196-3198, boul. Saint-Jean-Baptiste, Chicoutimi – ZA-546 (id-17215) (VS-CCA-2023-17) – Modification de la résolution VS-CM-2023-696
- 9.7 Soutien financier aux organismes culturel 2024 (Plus de 100 000 \$)
- 9.8 Corporation des centres-villes – Honoraires d'animation 2024
- 9.9 Aide aux organismes – Autorisation de paiement
- 9.10 Organismes divers – Demande de remboursement d'assurances
- 9.11 Subvention 2024 – Service téléphonique IP organismes
- 9.12 Office municipal d'habitation (OHM) – Nominations des représentants
- 9.13 Société de transport du Saguenay (STS) – Règlement # 225
- 9.14 Liste des paiements au 30 novembre 2023
- 9.15 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
  - 9.15.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de novembre 2023
  - 9.15.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 9.16 Dépôt par l'assistante-greffière des certificats du greffier relatif aux registres de consultation sur les règlements numéros VS-R-2023-136, VS-R-2023-139 et VS-R-2023-140
- 9.17 Procès-verbal de correction – Résolution VS-CM-2023-817
- 9.18 Nomination assistante-trésorière approvisionnement – Service des finances

### **10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 février 2024, à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à 12h.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **AVIS DE CONVOCATION**

L'assistante-greffière dépose devant le conseil un certificat établi par Mme Valérie L'Espérance, huissière, qui atteste que les documents ont été remis à tous

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

les membres du conseil le 11 janvier 2024.

### 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2024-1

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Carl Dufour

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

9.19 Offre de services professionnels - Mandat

Adoptée à l'unanimité.

### 2. **PÉRIODE D'INTERVENTION DU CONSEILLER DÉSIGNÉ**

La période d'intervention du conseiller désigné a été tenue.

### 3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Une période de questions a été tenue.

### 4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### 4.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-2

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.2 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023 (12H)**

VS-CM-2024-3

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 (12h) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

#### 4.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

### **DU 12 DÉCEMBRE 2023 (12H15)**

VS-CM-2024-4

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 décembre 2023 (12h15) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.4 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-5

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

### **4.5 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-6

Proposé par Kevin Armstrong  
Appuyé par Jimmy Bouchard

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF – DÉPÔT**

### **5.1 SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-7

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le conseiller Marc Bouchard déclare la nature générale de son intérêt dans le dossier 3.29 et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 15 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.2 SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023**

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

### VS-CM-2024-8

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.3 SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023**

#### VS-CM-2024-9

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 23 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.4 SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2023**

#### VS-CM-2024-10

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 29 novembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

### **5.5 SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

#### VS-CM-2024-11

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Jimmy Bouchard

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 décembre 2023 est déposé devant le conseil.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. COMMISSIONS PERMANENTES**

### **6.1 COMITÉ DES ASSURANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023**

#### VS-CM-2024-12

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean Tremblay

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par le Comité des assurances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE  
LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
– RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-13

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE  
LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL  
– RAPPORT DE LA RÉUNION DU 27 NOVEMBRE 2023**

**6.3.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-14

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Michel Thiffault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 27 novembre 2023 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.3.2 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES  
D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LE  
FONCTIONNEMENT 2024 (PLUS DE 100 000 \$) (VS-  
CSC-2023-21) (VS-CSC-2023-21)**

VS-CM-2024-15

Proposé par Claude Bouchard  
Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2024;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2024-2026);

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois



## Conseil municipal du 16 janvier 2024

ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social se sont montrés favorables lors de la rencontre du 27 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2024 aux organismes d'action communautaire (pour les montants de 100 000 \$ et plus), tel que présenté dans le tableau suivant :

<b>Organismes</b>	<b>Montant 2023</b>	<b>Montant 2024</b>	<b>Protocole</b>
Maison d'accueil pour sans-abri	105 000 \$	106 000 \$	
Le Patro de Jonquière inc.	376 217 \$	358 219 \$	X
Trajectoire Parents-Jeunes	103 000 \$	100 000 \$	X
<b>TOTAL</b>	<b>584 217 \$</b>	<b>564 219 \$</b>	

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec les organismes indiqués au tableau;

ET QUE monsieur Luc-Michel Belley et madame Audrey Lefebvre, respectivement directeur et chef de division au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer les protocoles pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.4 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-16

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Mireille Jean

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 9 novembre 2023 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.5 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-17

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Serge Gaudreault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 23 novembre 2023 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.6 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT  
DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-18

Proposé par Michel Thiffault  
Appuyé par Serge Gaudreault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 29 novembre 2023 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 30  
NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-19

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 30 novembre 2023 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU  
PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 7  
DÉCEMBRE 2023**

**6.8.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-20

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 7 décembre 2023 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay .

Adoptée à l'unanimité.

**6.8.2 CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY –  
SUBVENTION ANNUELLE D'AIDE AU  
FONCTIONNEMENT AUX ORGANISMES POUR  
2024 (100 000 \$ ET PLUS) (VS-CAC-2023-32)**

VS-CM-2024-21

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil des arts de Saguenay lors de l'assemblée du 28 novembre 2023 concernant l'aide aux organismes pour l'exercice 2024;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que le Théâtre La Rubrique n'a pas déposé tous les documents nécessaires à l'octroi d'une subvention et la recommandation du Conseil des arts de Saguenay qu'un montant de 5 000 \$ soit retenu et versé conditionnellement au dépôt de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le Théâtre La Rubrique reçoit plus de 100 000\$ en subventions de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables à la proposition du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire lors de la rencontre du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7000180;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte les recommandations du Conseil des arts de Saguenay relativement au versement de l'aide financière au fonctionnement de 49 800 \$ au Théâtre La Rubrique, conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

QU'un montant de 5 000 \$ soit retenu et versé conditionnellement au dépôt des documents exigés, pour compléter leur dossier;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000180.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.8.3 CONSEIL DES ARTS – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2024 (VS-CAC-2023-33)**

VS-CM-2024-22

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts de Saguenay a transmis au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles à même le budget 7000180 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté lors de la rencontre du 7 décembre 2023 de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine et que les membres se sont montrés favorables;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte les prévisions budgétaires du Conseil des arts de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay verse la subvention de fonctionnement du Conseil des arts de Saguenay de 138 955 \$;

QUE la Ville de Saguenay verse au Conseil des arts de Saguenay un montant de 50 000 \$ pour les bourses aux artistes;

QUE la Ville de Saguenay verse également au Conseil des arts de Saguenay un montant de 50 000 \$ réservé au Centre Bang pour le remboursement

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

des frais de location d'espace pour Espace virtuel;

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget 2024 par le conseil municipal;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000180 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.9 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 9 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-23

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 9 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.10 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 16 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-24

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 16 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.11 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-25

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 17 novembre 2023 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.12 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 7 DÉCEMBRE 2023**

VS-CM-2024-26

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Mireille Jean

Avant de procéder au vote, le conseiller Serge Gaudreault, appuyé par M. Michel Tremblay propose de ne pas accepter la recommandation du point 6.1 du

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

rapport.

Mme la Mairesse demande le vote sur la recommandation initiale indiquée au point 6.1 du rapport de la réunion.

La recommandation initiale est adoptée à la majorité, seuls les conseillers Martin Harvey, Raynald Simard, Jacques Cleary, Serge Gaudreault, Michel Tremblay et Jean-Marc Crevier ayant voté contre.

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 7 décembre 2023 par la Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés de la Ville de Saguenay.

Mme la Mairesse demande le vote sur l'ensemble du rapport de la réunion du 7 décembre 2023, aucun élu n'en fait la demande, et ainsi, le rapport est adopté à l'unanimité.

### **6.13 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 14 DÉCEMBRE 2023**

#### **6.13.1 ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION**

VS-CM-2024-27

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 décembre 2023 par le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.13.2 AMENDEMENT – MARTIN BELLEY – 1768, CHEMIN DE LA RÉSERVE, CHICOUTIMI – ARS-1621 (ID-17280) (VS-CCU-2023-49)**

VS-CM-2024-28

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement présentée par Martin Belley, 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation résidentielle de « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier le plan d'urbanisme afin de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité et d'espace vert au secteur du 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi.

CONSIDÉRANT que le requérant désire procéder à l'ouverture d'une nouvelle rue sur une partie des lots 3 338 105 et 3 410 801 du cadastre du Québec entre le 1762 et 1774, chemin de la Réserve à Chicoutimi, afin de développer un projet intégré de dix (10) bâtiments de six (6) logements chacun;

CONSIDÉRANT la documentation déposée par le requérant;

CONSIDÉRANT que le projet prévu sur la partie du lot 3 338 105 du cadastre du Québec est localisé à l'intérieur d'une grande affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Saguenay;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement nous informe que « les secteurs industriels mixtes regroupent une très grande diversité d'activités, d'entreprises industrielles et de commerces lourds. Pouvant générer des nuisances à divers degrés selon les activités, ces secteurs sont localisés en périphérie des autres affectations urbaines. »;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a intégré la propriété du lot 3 338 105 du cadastre du Québec dans une affectation espace vert afin de préserver une zone tampon entre des usages industriels et des usages résidentiels à proximité;

CONSIDÉRANT que le lot 3 410 801 du cadastre du Québec est localisé à l'intérieur d'une unité de planification résidentielle dans une affectation résidentielle de basse et moyenne densité;

CONSIDÉRANT que le projet nécessite la création d'une nouvelle affectation résidentielle de moyenne et haute densité afin d'autoriser la construction de bâtiments de six (6) logements;

CONSIDÉRANT que le projet rapprocherait plusieurs unités résidentielles (60 logements) des usages industriels étant une source de contraintes anthropiques;

CONSIDÉRANT l'impact de la décision autant sur la fonction industrielle que la fonction résidentielle;

CONSIDÉRANT l'importance des secteurs industriels mixtes dans l'économie de la Ville et la préservation de zones tampons importantes entre ces activités et les secteurs résidentiels;

CONSIDÉRANT que le comité désire conserver la planification actuelle;

CONSIDÉRANT que le comité n'est pas favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Martin Belley, 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi, visant à autoriser un agrandissement de l'affectation résidentielle de « Zone urbaine » à même une partie d'une affectation industrielle de « Secteur industriel mixte » du schéma d'aménagement et de développement révisé et de modifier le plan d'urbanisme afin de créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne densité et d'espace vert au secteur du 1768, chemin de la Réserve, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.13.3 AMENDEMENT – GILLES LÉVESQUE – 3251, BOULEVARD SAINT-FRANÇOIS, JONQUIÈRE – ARS-1622 (ID-17282) (VS-CCU-2023-50)**

VS-CM-2024-29

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Gilles Lévesque, 130, rue Cossette, Chicoutimi, visant à autoriser l'usage de « Station de collecte de sang » (6510) dans un immeuble à bureaux de l'unité de planification 52-CS dans une affectation « Commerciale et de services

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

régionale » au secteur du 3251, boulevard Saint-François, Jonquière;

CONSIDÉRANT que la propriété visée par la demande est localisée à l'intérieur de l'unité de planification 52-CS à même une affectation « Commerciale et de services régionale »;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite accueillir un centre de prélèvement pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans un local qui sera éventuellement disponible à sa propriété;

CONSIDÉRANT que la planification autorise l'implantation de l'usage de « Station de collecte de sang » lorsque localisé dans un commerce de détail général, dans un centre commercial ou un commerce de grande surface;

CONSIDÉRANT que le comité a autorisé l'établissement de l'usage de « Station de collecte de sang » avec certaines dispositions afin de favoriser la vocation commerciale en termes de structure d'activités et de favoriser l'achalandage sur ces sites;

CONSIDÉRANT que l'usage de la propriété est de type immeuble à bureaux;

CONSIDÉRANT que la vocation du site ne répond pas aux objectifs de la planification;

CONSIDÉRANT que le comité désire conserver la planification actuelle;

CONSIDÉRANT que le comité n'est pas favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Gilles Lévesque, 130, rue Cossette, Chicoutimi, visant à autoriser l'usage de « Station de collecte de sang » (6510) dans un immeuble à bureaux de l'unité de planification 52-CS dans une affectation « Commerciale et de services régionale » au secteur du 3251, boulevard Saint-François, Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.13.4 AMENDEMENT – VILLE DE SAGUENAY – LOT 2 687 542 DU CADASTRE DU QUÉBEC, VOISIN DU 742 À 748, RUE JOLLIET, CHICOUTIMI – ARS-1625 (ID 17303) (VS-CCU-2023-51)**

VS-CM-2024-30

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même la totalité d'une affectation institutionnelle et une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne et haute densité au secteur du lot 2 687 542 du cadastre du Québec, voisin du 742 à 748, rue Jolliet, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet vise à permettre la construction d'un (1) bâtiment résidentiel de moyenne et haute densité d'une hauteur maximale

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

de quatre (4) étages à la propriété laissée vacante par la démolition de l'ancienne église Saint-Joachim et sur le site résidentiel de son ancien presbytère;

CONSIDÉRANT que le site s'inscrit dans un secteur majoritairement résidentiel;

CONSIDÉRANT les besoins en logements dans des bâtiments de plus haute densité;

CONSIDÉRANT que pour la reconversion du site, la Ville de Saguenay désire retirer la vocation institutionnelle de l'ancienne église de Saint-Joachim pour lui donner une vocation résidentielle de haute densité;

CONSIDÉRANT la documentation déposée avec la demande;

CONSIDÉRANT que l'unité de planification précise que la hauteur maximale des bâtiments résidentiels est limitée à trois (3) étages;

CONSIDÉRANT la volumétrie de l'ancien bâtiment et son déploiement dans son environnement d'insertion;

CONSIDÉRANT que l'unité de planification pourrait autoriser ponctuellement des bâtiments résidentiels d'un maximum de quatre (4) étages;

CONSIDÉRANT que le comité est favorable à la demande;

À CES CAUSES, il est résolu:

D'ACCEPTER la demande d'amendement au règlement d'urbanisme présentée par Ville de Saguenay, 201, rue Racine Est, Chicoutimi, visant à créer une affectation résidentielle de moyenne et haute densité à même la totalité d'une affectation institutionnelle et une partie d'une affectation résidentielle de basse et moyenne et haute densité au secteur du lot 2 687 542 du cadastre du Québec, voisin du 742 à 748, rue Jolliet, Chicoutimi.

De plus, la modification au zonage entrera en vigueur lorsque toutes les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* auront dûment été complétées.

Adoptée à l'unanimité.

### **7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

#### **7.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-273 ET ARP-274)**

##### **7.1.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Mireille Jean donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274);

##### **7.1.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-31



## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-273 et ARP-274), tel que déposé par l'assistante-greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONES 71680 ET 88500, SECTEUR DE LA RUE JOSEPH-GAGNÉ SUD, LA BAIE) (ARS-16164) ET ZONES 42310 ET 88760, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DE LA CEINTURE ET DE L'AVENUE JOHN-KANE, LA BAIE (ARS-1616))**

#### **7.2.1 AVIS DE MOTION**

La conseillère Mireille Jean donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616));

#### **7.2.2 ADOPTION DU 1<sup>ER</sup> PROJET DE RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-32

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zones 71680 et 88500, secteur de la rue Joseph-Gagné Sud, La Baie) (ARS-16164) et zones 42310 et 88760, secteur près de l'intersection du chemin de la ceinture et de l'avenue John-Kane, La Baie (ARS-1616)), tel que déposé par l'assistante-greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'il donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**7.3 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2022-139 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DU STADE RICHARD DESMEULES ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 475 000 \$ AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT À 600 000 \$**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2022-139 ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels pour la rénovation du Stade Richard Desmeules et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 475 000 \$ afin d'augmenter l'emprunt à 600 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

**7.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ESPACES VERTS, D'ÉCLAIRAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET DE SIGNALISATION ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 200 000 \$**

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux d'aménagement de parcs, d'espaces verts, d'éclairage, de bordures, de trottoirs et de signalisation et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 200 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.

**8. ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**8.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-1 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 ET ARP-272)**

**8.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE**

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-268, ARP-269,

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

ARP-270, ARP-271 et ARP-272).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### 8.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2024-33

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-268, ARP-269, ARP-270, ARP-271 et ARP-272) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-1 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2024-2 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 16410, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DU ROYAUME ET DE LA RUE DES ÉTUDIANTS, JONQUIÈRE (ARS-1597), ZONE 62380, SECTEUR AU SUD DU BOULEVARD DU ROYAUME ENTRE LES RUES LANGELIER ET MATHIAS, JONQUIÈRE (ARS-1600), ZONES 6590 ET 6598, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PETIT-PARC ET DU CHEMIN JUSTE-AZA-SIMARD, LA BAIE (ARS-1601), ZONES 60340, 81310 ET 13360 SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DE LA RUE PERRON ET ALONZO-GRAVEL, JONQUIÈRE (ARS-1603) ET ZONE 66640, SECTEUR PRÈS DE L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-BAIE SUD ET DE L'AVENUE DU PORT, LA BAIE (ARS-1605))**

#### 8.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Julie Dufour annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquièrre (ARS-1597), zone 62380, secteur au

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605)).

La conseillère Mireille Jean explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

### **8.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT**

VS-CM-2024-34

Proposé par Mireille Jean  
Appuyé par Martin Harvey

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 16410, secteur près de l'intersection du boulevard du Royaume et de la rue des Étudiants, Jonquière (ARS-1597), zone 62380, secteur au sud du boulevard du Royaume entre les rues Langelier et Mathias, Jonquière (ARS-1600), zones 6590 et 6598, secteur près de l'intersection de la route du Petit-Parc et du chemin Juste-Aza-Simard, La Baie (ARS-1601), zones 60340, 81310 et 13360 secteur près de l'intersection de la rue Perron et Alonzo-Gravel, Jonquière (ARS-1603) et zone 66640, secteur près de l'intersection du boulevard de la Grande-Baie Sud et de l'avenue du Port, La Baie (ARS-1605)) soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2024-2 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-3 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R- 2014-53 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY**

VS-CM-2024-35

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Jacques Cleary

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-53 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saguenay soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-3 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**8.4 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2024-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT VS-R-2010-32 AYANT POUR OBJET DE RÉGIR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINES PARTIES DE CHEMINS PUBLICS**

VS-CM-2024-36

Proposé par Serge Gaudreault  
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE le règlement modifiant le règlement VS-R-2010-32 ayant pour objet de régir la circulation des véhicules hors route sur certaines parties de chemins publics soit adopté comme règlement numéro VS-R-2024-4 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par l'assistante-greffière.

QUE les prescriptions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

**9. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**9.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAGUENAY (OMH) – BUDGET RÉVISÉ 2023**

VS-CM-2024-37

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a accepté le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay en date du 24 novembre 2023.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le budget révisé 2023 de l'Office municipal d'habitation de Saguenay au montant de 1 170 210 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**9.2 ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA CONCERTATION DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

VS-CM-2024-38

Proposé par Marc Bouchard  
Appuyé par Claude Bouchard

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que le 19 janvier 2023, le MAMH, les MRC, la Ville et la CRP ont conclu l'Entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean (ci-après désignée « l'Entente »);

CONSIDÉRANT que le MEIE souhaite intervenir à l'Entente et verser à la CRP, dans le cadre de cette dernière, une contribution financière afin de soutenir la réalisation des activités de l'un des projets structurants liés aux priorités de développement de la région identifiés à l'annexe 1 de l'Entente, soit le comité de maximisation pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CMAX Retombées) qui a développé une expertise de pointe en maximisation des retombées économiques régionales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation (RLRQ, chapitre M-14.1), le MEIE a notamment pour mission, en matière d'innovation, de contribuer à l'essor, dans tous les milieux, de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, ainsi que de susciter l'adoption et la commercialisation des innovations, notamment lorsqu'elles favorisent la croissance des entreprises, l'augmentation de leur productivité ou le développement de leurs marchés, au Québec, ailleurs au Canada ou à l'étranger. Dans sa mission, le MEIE contribue à la mise en oeuvre du développement durable en favorisant particulièrement, à l'égard de toutes les régions du Québec, l'accès au savoir, le maintien et la création d'emplois, l'économie sociale, la création de la richesse collective, le progrès social, le respect de l'environnement et l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière d'électrification de l'économie et de lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 2 de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et en prenant en charge la coordination des acteurs concernés, le MEIE peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association, société ou organisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des premier et deuxième alinéas de l'article 4 de cette loi, le MEIE doit établir des objectifs et élaborer des politiques, des stratégies de développement et des programmes propres à assurer l'accomplissement de sa mission, et ce, en favorisant la synergie des acteurs concernés, que ces objectifs, politiques, stratégies de développement et programmes doivent tenir compte des caractéristiques propres aux révisions visées et qu'il peut, de plus, prendre à cette fin toutes autres mesures utiles et peut notamment offrir, aux conditions qu'il détermine dans le cadre des orientations et politiques gouvernementales et dans certains cas avec l'autorisation du gouvernement, son accompagnement aux entrepreneurs ainsi que son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets;

CONSIDÉRANT qu'en, en vertu de la clause 12 de l'Entente, toute modification à son contenu, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les PARTIES, lequel ne peut changer la nature de l'Entente et en fera partie intégrante;

CONSIDÉRANT que, par le décret numéro 1525-2023 du 18 octobre 2023, le gouvernement a autorisé le MEIE à verser une subvention additionnelle d'un montant maximal de 234 200 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'Entente sectorielle de développement sur la gouvernance et la concertation régionale dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;

À CES CAUSES, il est résolu ;

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve l'avenant à l'Entente joint à la présente résolution ;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

ET QUE la mairesse, ou en cas d'absence le maire suppléant et l'assistant-greffier, ou en cas d'absence l'assistante-greffière, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.3 UTILISATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT ANTICIPÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 – REMBOURSEMENT DU REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT VS-R-2018-69**

VS-CM-2024-39

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Marc Bouchard

CONSIDÉRANT le refinancement en avril 2024 du règlement VS-R-2018-69 au montant de 2 061 400 \$ pour une période de 2 ans ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 300 000 \$ est déjà réservé dans les surplus affectés de la Ville ;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal le 7 décembre 2020 de la politique de gestion de la dette et la politique de gestion des surplus et des réserves ;

CONSIDÉRANT les orientations présentées aux membres de la Commission des finances le 6 octobre 2023 et que les membres se sont dits favorables d'utiliser une partie de l'excédent de fonctionnement anticipé au 31 décembre 2023 non affecté afin de procéder au remboursement du refinancement du règlement VS-R-2018-69.

À CES CAUSES, il est résolu :

DE procéder au remboursement du montant à refinancer du règlement VS-R-2018-69 au montant de 1 761 400 \$ ;

QUE les fonds requis soient puisés à même l'excédent de fonctionnement anticipé non affecté du 31 décembre 2023.

Advenant le cas où le surplus du 31 décembre 2023 serait insuffisant, le 1 761 400 \$ sera réservé en premier lieu avant de procéder à l'application de la politique des gestions des surplus et des réserves.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller, M. Serge Gaudreault quitte la salle à 13h11.

### **9.4 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE (PASF) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE – PISTE CYCLABLE LONGEANT LE BOULEVARD TALBOT ENTRE LE BOULEVARD BARETTE ET LA RUE DU SAUVIGNON**

VS-CM-2024-40

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Mireille Jean

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera au prolongement de la piste cyclable sur le boulevard Talbot entre le boulevard Barrette et la rue du Sauvignon dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le *Programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)* de Transports Canada offre des subventions et des contributions pour améliorer la sécurité ferroviaire et réduire le nombre de blessures et de décès liés au transport ferroviaire;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus pourraient être admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, le directeur du Service du génie ou leur représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée au *programme d'amélioration de la sécurité ferroviaire (PASF)* de Transports Canada.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.5 CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR TENIR UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2023-47 ADOPTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA VILLE DE SAGUENAY (17104-01-020)**

VS-CM-2024-41

Proposé par Julie Dufour  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté le 7 novembre 2023 un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020)

CONSIDÉRANT que l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme stipule qu'une consultation publique doit être tenue avant l'adoption du règlement par l'intermédiaire d'une commission créée par le conseil et formée des membres que celui-ci désigne, présidée par le maire ou par un autre membre de la Commission désigné par le maire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay crée la Commission qui aura pour mandat de tenir une consultation publique portant sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-RU-2023-47 adoptant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Saguenay (17104-01-020);

QUE les membres de cette Commission soit les mêmes que les membres de la Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme de la Ville de Saguenay;



## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

QUE la mairesse désigne la conseillère municipale Mireille Jean pour présider la Commission;

ET QUE ce conseil délègue à l'assistant-greffier le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

**9.6 BRUNO GAGNON – LOTS 4 228 542 ET 4 228 543 DU CADASTRE DU QUÉBEC, 3196-3198, BOUL. SAINT-JEAN-BAPTISTE, CHICOUTIMI – ZA-546 (ID-17215) (VS-CCA-2023-17) – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CM-2023-696**

VS-CM-2024-42

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a adopté la résolution VS-CM-2023-696 lors de la séance du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles exige que soit incluse à la résolution une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande lorsque celle-ci porte sur une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution VS-CM-2023-696 afin que soit incluse une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la modification de la résolution VS-CM-2023-696 en effectuant le changement suivant :

Ajouter après le neuvième (9<sup>e</sup>) paragraphe, l'alinéa suivant :

« CONSIDÉRANT que cette demande vise à régulariser la superficie occupée à titre de résidence depuis 1982 afin d'inclure le champ d'épuration et le garage dans la portion utilisée à des fins résidentielles de la propriété et qu'il n'est donc pas possible d'identifier des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande; »

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller, M. Serge Gaudreault reprend son siège à 13h16.

**9.7 SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES CULTUREL 2024 (PLUS DE 100 000 \$)**

VS-CM-2024-43

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT que la Politique de reconnaissance des organismes a été adoptée par le conseil municipal le 4 juin 2018 (VS-CM-2018-309);

CONSIDÉRANT que la Politique de soutien aux organismes reconnus, volet financier, a été acceptée lors de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2019 (VS-CM-2019-184);

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus ont déposé leur demande d'aide financière pour 2024;

CONSIDÉRANT que les critères d'attribution d'aide financière ont été approuvés par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT que certains organismes peuvent passer sous protocole d'aide financière sur trois ans (2024-2026);

CONSIDÉRANT que le protocole d'aide financière au fonctionnement sur trois ans a été vérifié par le Service des affaires juridiques en date 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine se sont montrés favorables lors de la rencontre du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que les montants versés en aide financière de plus de 100 000 \$ doivent être présentés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'un montant résiduel de 119 000 \$ est disponible à même le montant d'un million versé à la Corporation du musée du Saguenay – Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie pour travaux urgents en 2021 (VS-CM-2021-225);

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay confirme l'aide financière 2024 aux musées et organismes culturels (pour les montants de 100 000 \$ et plus), comme présenté dans les tableaux suivants :

Musées	Montant 2023	Montant 2024	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Protocole
Musée du Fjord	250 000 \$	250 000 \$	125 000 \$	125 000 \$	
La Corporation du Musée du SLSJ et du site de La Pulperie	983 950 \$	983 950 \$	491 975 \$	491 975 \$	
TOTAL	1 233 950 \$	1 233 950 \$	616 975 \$	616 975 \$	

Organismes culturels	Montant 2023	Montant 2024	1 <sup>er</sup> versement	2 <sup>e</sup> versement	Protocole
École Florence Fourcaudot Spirale Expression Danse	136 000 \$	136 000 \$	68 000 \$	68 000 \$	X
Caravane films productions	52 000 \$	52 000 \$	52 000 \$		X
Orchestre symphonique du SLSJ	125 000 \$	125 000 \$	62 500 \$	62 500 \$	X
TOTAL	313 000 \$	313 000 \$	182 500 \$	130 500 \$	

QUE les montants soient versés conditionnellement à l'adoption du budget

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

2024 par le conseil municipal;

QUE la Ville de Saguenay autorise la Corporation du musée du Saguenay – Lac-Saint-Jean et du site de la Pulperie à puiser le montant résiduel de 119 000 \$ à même le montant d'un million versé pour travaux urgents en 2021 (VS-CM-2021-225) pour son budget de fonctionnement 2024-2025;

QUE le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soit autorisé à signer des protocoles d'aide financière au fonctionnement sur trois ans avec les organismes indiqués aux tableaux;

ET QUE monsieur Luc-Michel Belley et madame Nancy Savard, respectivement directeur et chef de division au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, soient autorisés à signer les protocoles pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

### 9.8 CORPORATION DES CENTRES-VILLES – HONORAIRES D'ANIMATION 2024

VS-CM-2024-44

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que l'animation des centres-villes est confiée aux cinq corporations des centres-villes dans leur secteur respectif;

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours pour la révision du mandat des corporations des centres-villes et de leur structure et que leurs contrats n'ont pas été renouvelés au 1<sup>er</sup> janvier 2023;

CONSIDÉRANT que, selon la résolution VS-CM-2022-595 qui confirme qu'à partir de janvier 2023 et jusqu'à la signature de nouveaux contrats, le paiement des honoraires d'animation sera versé par la Ville de Saguenay, sur présentation de factures mensuelles, au prorata du montant annuel qui est prévu au budget 2024 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

CONSIDÉRANT qu'un comité de transition est en place et qu'il travaille à structurer une gouvernance commune et à la rédaction d'un nouveau protocole d'entente;

CONSIDÉRANT que les sommes nécessaires sont disponibles au budget 7000600;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à procéder aux versements des honoraires d'animation, selon les modalités prévues ci-dessous:

Organisme	Montant 2024 maximal	Modalités
Corporation Centre-Ville de La Baie	80 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 6 666,67 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Corporation Centre-Ville d'Arvida	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
L'Association des	195 000 \$ plus taxes	Versements mensuels de

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

centres-villes de Chicoutimi	applicables	16 250 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Partenaires Centre-Ville de Jonquière (PCVJ)	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures
Vitalisation de Kénogami (CVK)	70 000 \$ plus taxes applicables	Versements mensuels de 5 833,33 \$ plus taxes applicables, sur présentation de factures

ET QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget 7000600.

Adoptée à l'unanimité.

**9.9 AIDE AUX ORGANISMES – AUTORISATION DE PAIEMENT 2024**

VS-CM-2024-45

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a octroyé précédemment aux différentes corporations ci-haut mentionnées, une aide financière.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le tableau des paiements plus bas pour l'année 2024;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires suivants :

<b>AIDE AUX ORGANISMES - AUTORISATION DES PAIEMENTS 2024</b>						
	<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>SUR NOMBRE D'ANNÉES</b>	<b>NUMÉRO DE COMPTE</b>	<b>DATE</b>	<b>MONTANT 2024</b>	<b>MONTANT 2023</b>
A	OMH - Subvention de fonctionnement (révision en fonction de l'approbation budgétaire de la SHQ)	2024	1320820-29710	1 février	580 000 \$	475 000 \$
				1 juin	580 000 \$	475 000 \$
B	OMH - PHTARL	2024	1320820-29710	À la demande de l'OMH	50 000 \$	- \$
C	OMH - Programme SARL	2024	1320820-29710	1 février	20 000 \$	20 000 \$
D	OMH - Programme de suppléments aux loyers (révision en fonction des demandes et en fonction de l'approbation budgétaire de la SHQ)	2024	1320820-29710	1 février	147 500 \$	142 500 \$
				1 juin	147 500 \$	142 500 \$
E	OMH - Projet des Îlots Jonquière	2013 à 2032	1320820-29700	1 octobre	62 000 \$	62 000 \$

**Conseil municipal du 16 janvier 2024**

F	Coopérative d'habitation La Persévérance	2017 à 2026	1320820-29700	1 juillet	94 000 \$	94 000 \$
G	Hébergement plus - Les habitations du parc	2022 à 2046	1320820-29700	1 novembre	150 000 \$	150 000 \$
H	OMH - Projet La Lancée	2017 à 2041	1320820-29700	1 novembre	35 000 \$	35 000 \$
I	Promotion Saguenay Inc.	2024	1320830-29720	1 février	1 922 100 \$	1 922 100 \$
				1 juin	1 922 100 \$	1 922 100 \$
				1 septembre	1 922 095 \$	1 922 095 \$
J	Promotion Saguenay Inc. pour le SCDLR - FRR	2024	1320830-29725	Lors de la réception de la subvention du Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère
K	Promotion Saguenay Inc. pour Accès entreprise Québec (AEQ)	2021 à 2026	1320830-29730	Lors de la réception de la subvention du Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère	En fonction du protocole d'entente avec le Ministère
L	Administration portuaire du Saguenay	2024	1320830-29700		- \$	22 779,17 \$
			1320990-29804		- \$	700 000 \$

Adoptée à l'unanimité.

**9.10 ORGANISMES DIVERS – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ASSURANCES**

VS-CM-2024-46

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire a reçu des demandes de remboursement des primes d'assurance de la part de 3 organismes;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-24295;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants :

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

<b>Organismes</b>	<b>Remboursement 2023</b>	<b>Remboursement 2024 demandé</b>
Centre multiservice de Shipshaw	734,60 \$	798,14 \$
Club de ski de fond Le Norvégien	7 797,30 \$ (5 mois)	18 181,73 \$
Contact Nature Rivière-à-Mars	8 191,88 \$ (6 mois)	15 188,59 \$
<b>Total</b>	<b>16 723,78 \$</b>	<b>34 168,46 \$</b>

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le budget 7000000-24295.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.11 SUBVENTION 2024 – SERVICE TÉLÉPHONIQUE IP ORGANISMES**

VS-CM-2024-47

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay procédera à la cession du contrat « 2021-396 – SERVICE TÉLÉPHONIQUE IP ORGANISMES » aux organismes bénéficiaires en date du 1<sup>er</sup> février 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu dans l'acte de cession que le coût de la téléphonie soit versé annuellement aux organismes afin qu'ils en assument eux-mêmes la responsabilité;

CONSIDÉRANT que ces organismes reçoivent plus de 100 000 \$ de la Ville de Saguenay et que c'est donc le conseil municipal qui doit autoriser les paiements;

CONSIDÉRANT que ces organismes sont reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire dispose du budget nécessaire pour acquitter ces paiements;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles au budget 7000000-29700;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de dépenses supplémentaires pour la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise les paiements suivants, qui représentent le coût de 11 mois de téléphonie:

<b>Organismes</b>	<b>Subvention 2024</b>
Promotion Saguenay	12 430,00 \$
Société de transport du Saguenay	6 740,00 \$
Diffusion Saguenay	6 650,00 \$
La Corporation du Musée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du site de La Pulperie	3 770,00 \$
Les Saguenéens Junior Majeur de Chicoutimi	2 140,00 \$
Théâtre La Rubrique	1 300,00 \$
Corporation St-François de Jonquière	600,00 \$
Centre Multiservice de Shipshaw	510,00 \$

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

<b>Total</b>	<b>34 140,00 \$</b>
--------------	---------------------

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 7000000-29700.

Adoptée à l'unanimité.

### **9.12 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS**

VS-CM-2024-48

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Jacques Cleary

CONSIDÉRANT que le mandat des membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation nommés par le conseil municipal arrive à échéance en janvier 2024;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay nomme pour siéger comme représentants de la municipalité au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Saguenay les personnes suivantes pour un mandat de trois ans :

- Michel Tremblay
- Raynald Simard
- Jean-Marc Crevier

Adoptée à l'unanimité.

### **9.13 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY (STS) – RÈGLEMENT #225**

VS-CM-2024-49

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Jean Tremblay

QUE la Ville de Saguenay accepte et approuve le règlement ayant pour objet d'autoriser à investir jusqu'à concurrence d'une somme de 2 750 000.00 \$ devant servir à couvrir les dépenses inhérentes au projet intitulé « Système d'aide à l'exploitation – Transport à la demande » et d'approprier les deniers nécessaires à cette fin, au moyen d'emprunt(s) à long terme.

Adopté à l'unanimité.

### **9.14 LISTE DES PAIEMENTS AU 30 NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-50

Proposé par Michel Potvin

Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'analyse par la Commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023.

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte la liste des paiements pour la période du 27 octobre au 30 novembre 2023 au montant de 45 386 741,69 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**9.15 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE –  
DÉPÔT**

**9.15.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE  
DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU  
COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023**

VS-CM-2024-51

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

**9.15.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT  
UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS  
AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE  
DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER**

VS-CM-2024-52

Proposé par Michel Potvin  
Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

**9.16 DÉPÔT PAR L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE DES  
CERTIFICATS DU GREFFIER RELATIF AUX  
REGISTRES DE CONSULTATION SUR LES  
RÈGLEMENTS NUMÉROS VS-R-2023-136, VS-R-2023-139  
ET VS-R-2023-140**

VS-CM-2024-53

Proposé par Jean-Marc Crevier  
Appuyé par Mireille Jean

L'assistante-greffière dépose les certificats du greffier des registres de consultation sur les règlements numéros VS-R-2023-136, VS-R-2023-139 et VS-R-2023-140.



Adoptée à l'unanimité.

**9.17 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION  
VS-CM-2023-817**

VS-CM-2024-54

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Marc Bouchard

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du dépôt par l'assistante-greffière du procès-verbal de correction daté du 7 décembre 2023 pour la résolution VS-CM-2023-817 Décret de travaux – Règlement d'emprunt : Règlement VS-R-2023-123 conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les citées et villes*.

Adoptée à l'unanimité.

**9.18 NOMINATION ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE  
APPROVISIONNEMENT – SERVICE DES FINANCES**

VS-CM-2024-55

Proposé par Martin Harvey  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'abolition du poste d'assistante-trésorière comptabilité et approvisionnement, qui est actuellement vacant, et la création d'un poste d'assistante-trésorière approvisionnement;

CONSIDÉRANT que le nouveau poste d'assistante-trésorière approvisionnement est à pourvoir et qu'une candidate interne correspond pleinement au profil de compétences du poste;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE PROCÉDER à la nomination de madame Patricia Girard au poste d'assistant-trésorière approvisionnement, au Service des finances, conditionnellement à une période probatoire de six (6) mois et que ses conditions d'emplois soient déterminées selon la politique administrative régissant les conditions d'emploi du personnel cadre de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

**9.19 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - MANDAT**

VS-CM-2024-56

Proposé par Jimmy Bouchard  
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'introduction par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'une procédure judiciaire pour faire cesser l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur le lot 4 417 464 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les infractions à la réglementation en vigueur sur le lot 4 417 464 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay veut s'assurer du respect de la réglementation en vigueur, soit notamment en regard de l'usage et du zonage pour lesdites activités non autorisées ;

## Conseil municipal du 16 janvier 2024

---

CONSIDÉRANT que la présence de la Ville au dossier judiciaire introduit par la CPTAQ est nécessaire pour assurer une solution complète au litige et éviter des jugements contradictoires ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Trivium Avocats inc. afin de représenter les intérêts de la Ville de Saguenay et d'intervenir dans le dossier judiciaire 150-17-004911-233.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « honoraires professionnels – avocats – recours » du Service des affaires juridiques et du Greffe.

Le conseiller Michel Tremblay demande le vote.

Adoptée à la majorité, seuls les conseillers Michel Tremblay, Raynald Simard, Jacques Cleary, Serge Gaudreault et Jean-Marc Crevier ayant voté contre.

### 10. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 6 février 2024, à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, à 12h.

### 11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

### 12. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2024-57

Proposé par Jacques Cleary  
Appuyé par Marc Bouchard

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 14h12.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 6 février 2024.

---

MAIRESSE

---

ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CH/sh